

Parlementarisme d'hier... et d'aujourd'hui

À l'heure où j'écris ces lignes – air connu – les quatre Chambres qui composent le Parlement de la IV^e République sont réunies et procèdent à la nomination de leurs bureaux respectifs.

Car elles sont quatre assemblées qui se sont donné pour tâche d'assurer l'administration de la chose publique et de veiller à la défense d'une Constitution que personne ne nous envie.

En réalité, il n'y en a qu'une qui compte : l'Assemblée Nationale, que préside M. Herriot. Les autres ; Conseil de la République (ou Sénat), Conseil économique (où trône le Jouhaux de la guerre du droit) et l'Assemblée de l'Union française ne sont que des satellites sans importance. On se demanderait même pourquoi elles existent si l'on ne savait pas que dans toute bonne démocratie qui tient à résister le plus longtemps possible à la colère populaire, il faut assurer le plus grand nombre de sinécures, chacun des privilégiés se faisant un devoir de défendre son « bifteck » tout en ayant l'air de défendre ce qu'ils appellent la République !...

Au temps de la « troisième pourrie », comme nos « novateurs » se plaisent à la nommer – bien longtemps après nous, il faut le dire – le régime se contentait de deux assemblées : la Chambre et le Sénat.

Leurs membres étaient élus. Bien ou mal, c'est entendu. La foire aux électeurs battait son plein. C'était assez pittoresque, et il y avait parfois de l'imprévu.

Chaque Français avait le droit de se présenter aux suffrages de ses concitoyens.

Et ceux qui ne croyaient pas, – nous étions de ceux-là et le

sommes demeurés – à l'efficiencé du parlementarisme, pouvaient profiter de la circonstance pour dire leur fait aux « baratineurs », aux marchands d'orvietan, à tous les charlatans de la politique.

Il y avait, malgré tout, en ce temps-là, une apparence de liberté à laquelle les « tombeurs » du nazisme et autres fascismes ont mis bon ordre.

Aujourd'hui, les parlementaires ne sont pas à proprement parler élus : ils sont nommés, désignés par des partis omnipotents qui se sont partagé les places – et quelles places ! – et non pas seulement les sièges aux diverses assemblées, mais les ambassades, les directions d'entreprises nationalisées, etc., ce qui établit la foire d'empoigne suivant le mode proportionnel.

Je ne sais pas si la bêtise populaire que d'aucuns se plaisent à juger incommensurable résistera encore longtemps à cette provocation incessante des divers gangs politiques qui, à force de tirer sur les cordons de la bourse des contribuables finiront bien par tout casser.

Car ces messieurs n'y vont pas avec le dos de la cuillère. Ils savent se servir. Chacun de ces « honorables » touche, en effet, un peu plus d'un million par an. Sans compter les à-côtés. Pourquoi faire ? Les uns pour voter des impôts que les autres refusent, ce qui n'empêche pas ces impôts d'être finalement appliqués et les tondus de l'être chaque jour un peu plus.

Après le vote du dernier budget où les milliards étaient jetés à la volée, au petit bonheur et suivant les injonctions gouvernementales, après avoir approuvé des lois qui sont un défi au bon sens (loi fiscale, loi sur les loyers, etc.), le président Herriot avant de clore la session crut bon de féliciter les quelque cinq cents parasites dont il dirige les débats pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie.

Je ne veux pas faire l'injure au maire de Lyon de croire, en cette circonstance, à sa sincérité, ce serait mettre en doute son intelligence.

Car l'électeur lui-même qui, par définition est un type plutôt borné, qui croit aux miracles, au père Noël, etc., l'électeur qui n'en est même plus un, qui est en quelque sorte un électeur « dirigé », semble avoir compris. Il se rend compte qu'il a vraiment bonne mine et qu'il aura bientôt mine de rien !...

Certes, le parlementarisme de la iiiie République n'était pas beau à voir, mais celui de la ive porte en lui sa propre déchéance et remplace avantageusement nos comités antiparlementaires d'antan.

Qu'il se suicide donc. Ce n'est pas nous qui le regretterons.

[/Pierre Mualdès./]